



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1883 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le rapport qui suit est le troisième à être soumis en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2010/76), en date du 8 février 2010, et met l'accent sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution 1883 (2009). Il récapitule les principaux événements politiques survenus durant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux concernant l'Iraq observés sur la scène régionale et internationale. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

A. Élections nationales

3. Les élections générales au Conseil des représentants ont eu lieu le 7 mars 2010. La MANUI a apporté son concours à la Haute Commission électorale indépendante et au Gouvernement iraquien tout au long du processus. La Haute Commission a certifié 86 mouvements et coalitions politiques, qui ont nommé plus de 6 000 candidats briguant l'un des 325 sièges. La participation s'est élevée à 62,4 %, soit quelque 12 millions d'électeurs sur les 18,9 millions de personnes inscrites sur les listes électorales.

4. Avant les élections, la composition du Conseil des représentants a été revue à la hausse, passant de 275 à 325 sièges, comme prévu par la loi. Les circonscriptions électorales étaient fondées sur les limites administratives actuelles des gouvernorats et c'est le système de la représentation proportionnelle à liste ouverte qui a été utilisé. Le Code électoral impose une répartition des sièges extrêmement complexe :



une place est faite à quatre groupes minoritaires (chrétiens, shabaks, yézidis et sabéens), un certain nombre de sièges sont répartis au niveau national et un quart des sièges sont réservés aux femmes comme prévu par la Constitution. La MANUI a veillé, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, à ce que les chrétiens contraints de fuir leur domicile dans les jours qui ont précédé les élections du 7 mars puissent exercer leur droit de vote dans des bureaux de vote spéciaux.

5. Les élections se sont déroulées selon trois types de modalités parallèles administrées par la Haute Commission électorale indépendante, avec l'appui de la MANUI : les policiers, les militaires, les détenus et les personnes hospitalisées ont pu voter le 4 mars; les Iraquiens expatriés ont pu voter dans 67 villes et 16 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Pays-Bas, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Turquie) entre les 5 et 7 mars; toutes les autres personnes inscrites sur les listes électorales ont été appelées aux urnes le 7 mars.

6. Le jour des élections, le 7 mars, tous les bureaux de vote (49 640), sauf 10, ont ouvert comme prévu à 7 heures du matin. Les bureaux de vote restants ont ouvert après avoir reçu le matériel qui leur manquait et les listes électorales correctes. Une quarantaine d'explosions se sont produites à Bagdad au cours des trois premières heures du scrutin. Malgré ces actes d'intimidation perpétrés par des groupes d'insurgés, les élections se sont dans l'ensemble déroulées sans violence et sans incident majeur.

7. Certains électeurs ont eu du mal à trouver leur bureau de vote, mais dans de moindres proportions que pendant les élections de janvier 2009, ce qui dénote un renforcement des capacités techniques de la Haute Commission électorale indépendante et du succès des campagnes de sensibilisation menées auprès des électeurs. Les bureaux de vote ont fermé comme prévu à 17 heures et pour la première fois, de nombreuses chaînes de télévision iraqiennes ont retransmis le dépouillement.

8. Des personnalités des milieux religieux, civils et politiques ont encouragé une participation active du peuple iraquien aux élections. La MANUI, les milieux diplomatiques internationaux et les observateurs électoraux internationaux et nationaux ont salué l'intégrité et la transparence avec lesquelles s'étaient déroulées les élections, qui de façon générale ont été considérées comme ayant été conformes aux normes internationales.

9. La participation de la société civile au processus électoral a été forte. La Haute Commission électorale indépendante a accrédité plus de 114 500 observateurs électoraux nationaux, 657 observateurs électoraux internationaux et 476 366 agents de mouvements politiques, les autorisant ainsi à observer le déroulement des différentes opérations, notamment le vote, le dépouillement et le décompte des suffrages. La MANUI a déployé 13 équipes d'observateurs qui se sont rendues dans 38 lieux différents, dans 11 gouvernorats. Trente-cinq organisations ou organismes internationaux et 492 organismes nationaux ont été habilités à observer les élections. Les observateurs internationaux ont été déployés dans l'ensemble du pays, renforçant ainsi la confiance dans les élections. La Haute Commission a également autorisé des membres des milieux diplomatiques présents en Iraq à observer les

élections, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique.

10. La veille du jour où les électeurs ayant des besoins spéciaux étaient appelés aux urnes, la Commission pour la responsabilité et la justice a communiqué à la Haute Commission une liste de candidats qu'elle ne souhaitait pas voir participer aux élections. La Haute Commission a choisi de ne pas donner suite à sa demande, mais la Commission pour la responsabilité et la justice a fait appel de cette décision devant le Groupe judiciaire électoral à l'issue des élections. La Commission a également demandé la disqualification de neuf candidats qui, d'après les résultats provisoires, avaient remporté un siège. Après l'annonce des résultats préliminaires, elle a transmis au Groupe judiciaire électoral les noms de 52 autres candidats à disqualifier. L'incidence des procédures d'agrément et de disqualification, notamment dans le cadre de la « débaasification » (par opposition aux procédures d'agrément de la Haute Commission), n'a pas encore été complètement évaluée. Avant les élections, mon Représentant spécial pour l'Iraq avait appelé à plus de transparence concernant la débaasification et à une plus grande promptitude dans les décisions touchant les appels. L'ONU a souligné à plusieurs reprises que les procédures d'agrément devaient être transparentes, non discriminatoires et conformes au droit iraquien et aux normes internationales. Il est crucial que ces procédures ne soient pas influencées ou motivées par des raisons politiques.

11. Le 26 mars, la Haute Commission a annoncé les résultats préliminaires des élections : le Bloc iraquien dirigé par l'ancien Premier Ministre Iyad Allaoui arrivait en tête avec 91 sièges, suivi de la Coalition pour l'état de droit du Premier Ministre en exercice, Nouri al-Maliki, avec 89 sièges et de l'Alliance nationale iraquienne avec 71 sièges. Les représentants kurdes ont remporté 57 sièges, dont 40 pour l'Alliance kurde, demeurant ainsi le quatrième bloc.

12. Après l'annonce des résultats par la Haute Commission, le Groupe judiciaire électoral a reçu 335 appels concernant les résultats préliminaires. La majeure partie de ces appels avaient été interjetés par des candidats qui contestaient leurs propres résultats ou avaient trait au remplacement de candidats masculins ayant remporté un siège par des femmes afin de remplir le quota imposé par la Constitution (un quart des sièges).

13. Certains mouvements politiques ont demandé qu'il soit procédé à un nouveau décompte manuel dans 4 des 18 provinces – la Coalition pour l'état de droit a notamment demandé qu'il en soit ainsi à Bagdad, déclarant que son enquête avait montré que les manipulations avaient touché jusqu'à 750 000 bulletins. Ces demandes ont été rejetées par le Bloc iraquien et d'autres blocs et partis politiques. Le 19 avril, lors de l'examen de l'appel interjeté par la Coalition pour l'état de droit, le Groupe judiciaire électoral a ordonné qu'il soit procédé à un décompte partiel de tous les bulletins dans la province de Bagdad, qui est représentée par 68 députés. Le décompte partiel a commencé le 3 mai et n'est pas encore terminé. À la date du 10 mai, plus de la moitié des bulletins avaient été comptés, sans qu'aucune irrégularité ou fraude puisse être établie. Le même jour, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé qu'elle transmettrait prochainement les noms de 244 candidats gagnants, sur un total de 325 sièges dans 17 gouvernorats, à la Cour suprême pour ratification. Seuls manquaient les sièges de Bagdad et quelques sièges réservés aux minorités et sièges compensatoires.

14. Parallèlement, le 25 mars, la Cour suprême fédérale a émis un avis non contraignant sur une pétition présentée par la Coalition pour l'état de droit concernant l'interprétation à donner à l'article 76 de la Constitution; selon cet article, le bloc le plus important nomme le Premier Ministre. Dans son avis, la Cour a déclaré que, comme indiqué dans la Constitution, l'expression « bloc le plus important » faisait référence à une liste avant la tenue des élections, ou à la coalition détenant le plus grand nombre de sièges parlementaires pendant la première session du Conseil des représentants. Une fois le résultat des élections ratifié par la Cour suprême, le nouveau Président sera élu par le Parlement à la majorité des deux tiers et, conformément à la Constitution, demandera au bloc le plus important dans le Conseil des représentants de désigner le Premier Ministre. Celui-ci doit obtenir un vote de confiance de la part du Parlement dans les 30 jours qui suivent sa nomination.

15. Les principaux blocs politiques sont entrés en pourparlers afin de nouer des alliances et de trouver un candidat au poste de Premier Ministre. La formation du nouveau gouvernement devrait prendre beaucoup de temps. Dans un premier temps, tout s'est passé de façon informelle, en partie parce que l'accent était mis sur le nouveau décompte et sur les appels qui précédaient la certification. Le 4 mai, la Coalition pour l'état de droit et l'Alliance nationale iraquienne ont annoncé qu'elles formeraient une coalition plus vaste, ce qui leur donnerait un total de 160 sièges dans le nouveau Parlement, soit trois sièges de moins que la majorité. Les deux listes ont aussi annoncé qu'elles poursuivaient les négociations concernant les procédures de nomination du Premier Ministre. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec les dirigeants des blocs arrivés en tête au début de mai, notamment MM. Maliki et Allawi, afin de les exhorter à former le nouveau gouvernement dans le respect de la transparence et de l'ouverture. Il a également offert l'aide de l'ONU à cet égard, sous réserve que les parties en fassent la demande.

16. Après les élections, il y a eu plusieurs attentats. Le 4 avril, des attentats ont été commis contre des ambassades et dans certains quartiers de Bagdad, suivis le 23 avril par une série d'attentats à la bombe contre des résidents de la ville de Sadr. Les conditions de sécurité se sont dégradées depuis les élections et une série d'attentats a ensanglanté le pays le 10 mai, y compris dans les zones relativement calmes du sud de l'Iraq, faisant plus d'une centaine de morts et de très nombreux blessés. Malgré ces attentats, les forces de sécurité iraqiennes ont prouvé qu'elles étaient capables d'assumer des responsabilités accrues, ainsi que le montre le calme qui a régné lors des élections en mars.

B. Relations arabo-kurdes dans la région nord de l'Iraq

17. Pendant la période considérée, l'armée américaine a commencé à mettre en œuvre un plan de sécurité pour Kirkouk et d'autres zones litigieuses, s'appuyant sur une action commune et coordonnée menée par une unité composée de membres de l'armée iraquienne, de peshmerga du Gouvernement régional du Kurdistan et de policiers iraqiens. À ce jour, cette action a permis la création d'un réseau de points de contrôle et l'organisation de patrouilles communes autour de plusieurs villes ainsi que la formation de membres du personnel de sécurité.

C. Évolution de la situation sur le plan régional

18. L'Iraq a participé au sommet de la Ligue des États arabes à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) les 27 et 28 mars 2010 et il a été décidé d'organiser le prochain sommet à Bagdad. Pendant la période considérée, des représentants iraqiens se sont rendus dans un certain nombre de pays de la région. Le Président iraquien Talabani et le Vice-Président Abdul-Mahdi se sont rendus en République islamique d'Iran à l'occasion des fêtes du Norouz le 27 mars. Le Président Talabani est également allé en Arabie saoudite le 11 avril, en compagnie du Président Barzani du Gouvernement régional du Kurdistan. Le 27 avril, le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Turquie, Feridun Sinirlioglu, s'est entretenu avec le Président Barzani à Erbil et l'a convié à se rendre en Turquie. Le Vice-Président iraquien Abdul-Mahdi s'est rendu en République arabe syrienne, au Koweït et en Jordanie du 3 au 8 avril. Du 5 au 14 avril, le Vice-Président iraquien al-Hashemi a entrepris une tournée au Qatar, à Bahreïn, au Koweït et en Arabie saoudite.

19. Le 27 avril, l'Iraq a annoncé la nomination de Mohammad Hussain Bahr al-Oloom au poste d'ambassadeur auprès du Koweït. L'Iraq n'avait pas dépêché d'ambassadeur au Koweït depuis l'invasion de 1990. Pendant la période considérée, le Pakistan s'est joint aux pays qui avaient rouvert leur ambassade à Bagdad.

20. J'ai le plaisir de signaler les progrès accomplis pour mettre la dernière main à l'octroi d'une subvention par le Koweït au Ministère iraquien des droits de l'homme destinée à aider celui-ci à localiser, exhumer et identifier les dépouilles de Koweïtiens. Il est à souhaiter que le projet de renforcement des capacités administré par la MANUI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à l'appui du mandat de mon Coordonnateur de haut niveau chargé d'enquêter sur le sort des Koweïtiens et nationaux d'autres pays portés disparus et sur les biens koweïtiens volés, Gennady Tarasov, permettra de dynamiser la coopération et d'instaurer la confiance entre les deux pays. Le Coordonnateur de haut niveau s'est rendu au Koweït du 15 au 19 mars afin d'y rencontrer les représentants qui participaient à la réunion du sous-comité technique de la Commission tripartite. La réunion s'est déroulée dans une atmosphère détendue du fait des mesures pratiques prises par les Iraquiens et de l'attitude constructive des Koweïtiens. Je constate cependant avec regret que le Gouvernement iraquien n'a toujours pas donné suite aux demandes réitérées concernant le lancement de la phase finale du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït prévu dans la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

D. Évolution de la situation sur le plan international

21. Le 22 mars, j'ai fait distribuer au Conseil de sécurité une lettre émanant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans laquelle l'Agence confirmait que l'Iraq avait coopéré de manière remarquable avec elle aux fins de l'application de l'Accord de garanties généralisées, lui permettant ainsi de mener à bien avec efficacité et diligence ses activités de garanties. L'AIEA signalait également que l'Iraq s'employait, en étroite collaboration avec elle, à dispenser une formation à de hauts fonctionnaires iraqiens et qu'il était en train de mettre à jour avec son concours, sa législation nationale relative à l'application des garanties.

22. Le Conseil de sécurité a tenu une réunion sur le rapport du Secrétaire général le 6 avril, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 1905 (2009). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président du Comité iraquien d'experts financiers, Abdoul Basit Turki Saeed, et du Contrôleur de l'ONU, Jun Yamazaki. M. Saeed s'est intéressé à trois questions liées au rapport du Gouvernement iraquien : i) le plan d'action et le calendrier de transition concernant l'adoption d'un autre mécanisme pour le Fonds de développement pour l'Iraq; ii) le règlement des demandes d'indemnisation et des dettes léguées par le régime précédent; iii) l'évaluation des progrès faits en ce qui concerne le renforcement des contrôles administratifs et financiers sur le Fonds de développement actuel. Le Contrôleur a présenté au Conseil les activités du Fonds et du Conseil international consultatif et de contrôle, les questions juridiques et les options à envisager aux fins de la mise en œuvre du mécanisme qui remplacera le Fonds, et l'évaluation des progrès faits par le Gouvernement iraquien concernant l'adoption du mécanisme de remplacement. Il a signalé que lorsque le Fonds serait passé sous contrôle national, les privilèges et immunités qui y étaient associés cesseraient de s'appliquer, sauf si le Conseil de sécurité en décidait autrement.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Activités menées dans les domaines politique et constitutionnel

Activités menées dans le domaine politique par le Représentant spécial du Secrétaire général

23. Le 15 mars, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est rendu à Erbil et à Sulaimaniyah pour y rencontrer le Président Talabani, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, le Premier Ministre du gouvernement régional du Kurdistan, Barham Saleh, et d'autres personnalités politiques de la région. Il a pu ainsi se faire une idée de l'opinion suscitée par les élections dans la région et faciliter les débats relatifs à la province de Ninive.

24. Le 31 mars, mon Représentant spécial a rencontré le Ministre iraquien adjoint des affaires étrangères, Mohammed Haj Hamoud, pour examiner l'application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) du Conseil de sécurité concernant l'examen de toutes les résolutions visant l'Iraq adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'accent étant mis sur la coopération dans le domaine maritime. Le Ministre adjoint a déclaré que son pays entendait intensifier ses relations avec le Koweït et était prêt à régler les questions en suspens avec ce pays.

25. Mon Représentant spécial s'est rendu dans la région du Kurdistan et dans le gouvernorat de Ninive afin de rechercher les moyens de renouer le dialogue entre les Arabes et les Kurdes. Le 3 avril, il a organisé une réunion visant à mettre un terme au boycottage du Conseil provincial de Ninive par la liste « Fraternité Ninive » parrainée par les Kurdes, réunion à laquelle ont participé le Premier Ministre adjoint Rafae Issawi, le Ministre de l'intérieur du Gouvernement régional du Kurdistan, Kareem Sinjari, le Gouverneur de Ninive, Atheel Nujaifi, et des représentants de la liste « Fraternité Ninive ». La réunion s'est déroulée dans une atmosphère constructive et a permis de recenser différents points à régler.

La MANUI s'est attachée à faciliter la création des deux comités prévus dans le projet d'accord, à savoir le Comité chargé des personnes disparues ou détenues et le Comité chargé de la protection des minorités à Ninive. Les pourparlers se poursuivront dans les mois qui viennent afin de prendre en considération les principales préoccupations de toutes les parties et de restaurer un système de gouvernance efficace et ouvert à tous dans le gouvernorat.

B. Assistance électorale

26. La MANUI, aidée en cela par l'équipe de pays des Nations Unies, a apporté son concours, notamment sur le plan technique, à la Haute Commission électorale indépendante tout au long des activités électorales. Outre les officiers de liaison nationaux déployés dans les gouvernorats, la MANUI était présente directement ou indirectement dans tous les gouvernorats le jour des élections. Mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est rendu dans des bureaux de vote à Kirkouk et à Bagdad, témoignant ainsi auprès de la population et des responsables électoraux de l'engagement des Nations Unies envers le processus démocratique et de leur appui. Du 4 au 8 mars, la MANUI a déployé des équipes à Bagdad, dans la région kurde, à Bassorah et à Kirkouk afin de surveiller le déroulement du scrutin organisé le 4 mars à l'intention des policiers et des militaires (2 502 bureaux de vote), des détenus (88 bureaux de vote) et des personnes hospitalisées (241 bureaux de vote), ce qui a permis à la Haute Commission de régler les problèmes qui se sont posés à cette occasion.

27. La MANUI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont appuyé le scrutin organisé du 5 au 7 mars à l'intention des Iraquiens expatriés, déployant du personnel dans les 16 pays concernés et à Erbil, siège des opérations de vote à l'étranger. Le jour des élections, 13 équipes d'observateurs se sont rendues dans 38 endroits différents, dans 11 gouvernorats. La Haute Commission électorale indépendante a imposé des critères très stricts aux électeurs, en particulier les personnes souhaitant voter devaient produire une preuve écrite de leur nationalité et établir qu'elles étaient domiciliées dans un gouvernorat en particulier, puisque les élections se déroulaient à l'échelon des gouvernorats. On estime que 272 016 Iraquiens ont voté à l'étranger. Des milliers d'Iraquiens n'ont pas pu voter, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, faute de pouvoir produire les documents exigés. La majeure partie des recours qui ont été interjetés ont trait aux procédures restrictives concernant les documents à produire et non au déroulement même du scrutin.

28. En ce qui concerne les enquêtes touchant les allégations et les soupçons d'irrégularité pendant le dépouillement, la Haute Commission électorale indépendante a suivi les procédures en vigueur. Elle a notamment examiné les urnes, les résultats et les procès-verbaux établis à l'issue du dépouillement afin d'établir s'il y avait des anomalies. Pour appuyer ces efforts et renforcer la confiance dans la Haute Commission, la MANUI et le PNUD ont déployé des conseillers à Kirkouk, à Mossoul et à Bagdad avec pour mission de faciliter l'audit de la Haute Commission. Des enquêtes ont été menées sur les allégations de fraude avec l'aide de la MANUI et le Conseil des commissaires de la Haute Commission a pris des mesures correctives lorsque cela s'imposait. La Haute Commission a reçu un peu plus de 2 000 plaintes concernant le déroulement des élections et le dépouillement des bulletins (y compris celles concernant le scrutin pour les personnes ayant des besoins

spéciaux et pour les Iraquiens expatriés) et a considéré qu'environ 300 d'entre elles étaient fondées.

C. Équipe spéciale de haut niveau sur les questions arabo-kurdes

29. L'Équipe spéciale de haut niveau, mécanisme qui vise à encourager le dialogue sur les relations entre les Arabes et les Kurdes, continue de s'employer à régler les questions en suspens concernant les zones d'intérêt mutuel en adoptant des mesures destinées à instaurer la confiance. Lors de leur réunion du 7 février, les membres de l'Équipe spéciale sont convenus de donner la priorité aux questions concernant les litiges fonciers, les détenus et les droits linguistiques dans les écoles. En particulier, l'Équipe a engagé les partis politiques à évacuer les écoles qu'ils occupaient à Kirkouk de sorte que celles-ci puissent retrouver leur usage premier. De plus, la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont commencé à élaborer une enquête, à la demande de l'Équipe spéciale, sur le droit des élèves à recevoir un enseignement dans leur langue maternelle dans les zones litigieuses. L'Équipe a pour but de promouvoir le droit constitutionnel des élèves de bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle. Elle a aussi créé un comité chargé d'enquêter sur le sort des personnes détenues ou portées disparues et de rendre les procédures de détention plus transparentes. L'Équipe ne s'est pas réunie pendant la campagne électorale, mais entend reprendre ses travaux dès que la situation permettra de prendre des mesures efficaces.

30. Le Bureau de Kirkouk de la MANUI a continué à apporter un concours technique au Comité foncier de Kirkouk, qui a été créé avec l'aide de la Mission afin de régler les contentieux touchant la propriété foncière et immobilière dans le gouvernorat de Kirkouk.

D. Activités régionales

31. Les 8 et 9 avril, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est rendu à Ankara pour y rencontrer le Président de la Turquie, Abdullah Gül, et le Ministre des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu. Les dirigeants turcs ont accueilli favorablement le concours apporté par la MANUI à l'Iraq pendant les préparatifs des élections et après les élections et ont souligné qu'il fallait que les résultats se traduisent par la constitution d'un gouvernement fort et ouvert qui contribuerait à faire progresser le programme de cohabitation nationale, notamment en ce qui concerne les relations entre les Arabes et les Kurdes, et qui encouragerait la normalisation des relations avec les pays voisins.

Assistance humanitaire, reconstruction et développement

32. J'ai le plaisir de constater que l'établissement du premier cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq a été mené à son terme. Il a donné lieu à l'organisation par le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement d'une réunion sur la stratégie commune qui a été coprésidée par le Ministre de la planification et de la coopération pour le développement et le Coordonnateur résident des Nations Unies. La réunion a eu lieu le 8 avril et a

compté avec la participation de 30 représentants du Gouvernement et 15 représentants des donateurs, les responsables de l'équipe de pays des Nations Unies et les présidents et vice-présidents du groupe de travail sur les résultats du plan-cadre. La réunion constituait l'avant-dernière étape avant que le plan-cadre soit établi sous sa forme définitive. Le plan-cadre a été signé par l'Iraq et l'ONU à Bagdad le 11 mai. Il est centré sur cinq priorités nationales de développement et représente un pas important sur la voie de la planification du développement économique et social à long terme du pays.

33. Le plan-cadre est axé sur le respect des droits de l'homme et intègre les aspects liés au conflit et à la problématique hommes-femmes dans les priorités; trois des cinq domaines prioritaires ont trait aux besoins des populations vulnérables, à savoir l'accès à des services de base de qualité, l'investissement dans le capital humain et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des enfants, et une croissance économique ouverte à tous, notamment aux jeunes.

34. Je juge encourageante la réponse donnée par le Gouvernement et la communauté internationale au plan-cadre et je tiens à remercier le Ministre de la planification et de la coopération pour le développement et son équipe de leur appui constant et de leur collaboration avec l'équipe des Nations Unies tout au long de l'année écoulée. De même, la volonté démontrée par les donateurs de veiller au respect des stratégies et priorités existantes a été extrêmement précieuse.

35. J'accueille favorablement les activités entreprises conjointement par l'ONU et la Banque mondiale en Iraq afin de faciliter les préparatifs du Forum des partenaires de l'Iraq concernant l'établissement d'un dossier préparatoire à l'intention du nouveau Gouvernement, qui facilitera les consultations que les autorités iraqiennes et les partenaires de développement engageront dans des domaines clefs présentant un intérêt mutuel. Le dossier préparatoire porte principalement sur les grandes questions qui attendent le nouveau gouvernement, mais propose aussi des solutions et des choix qui n'ont aucun caractère contraignant. Il est axé sur 15 grands domaines et sur des questions sectorielles et intersectorielles et est fondé sur une analyse du contexte et de la situation de l'Iraq. Il constitue pour l'ONU une occasion cruciale de jeter les fondements d'une réforme des politiques tout en mettant l'accent sur les questions de développement hiérarchisées dans le plan national de développement et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

36. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement a indiqué que le montant total des versements des donateurs s'élevait à 1 milliard 350 millions de dollars des États-Unis, dont un montant de 1 milliard 290 millions approuvé et transféré aux fins du financement de 176 projets au total. Le solde du Fonds était de 112 009 000 dollars. Dans le prolongement de la réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq en novembre 2009, des progrès ont été faits pour tirer les enseignements de l'expérience. Une évaluation indépendante a été consacrée à 34 projets financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq et à l'utilité de ce Fonds. Les résultats de l'évaluation formeront la base de nouvelles discussions concernant la structure d'un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'Iraq qui pourrait éventuellement remplacer le Mécanisme des fonds internationaux. L'équipe de pays des Nations Unies programme actuellement l'allocation des fonds restants afin de tenir le délai fixé au 30 juin 2010 pour la dernière allocation.

37. Il est fondamental de promouvoir l'état de droit et la lutte contre la corruption pour sous-tendre le développement social. À cette fin, l'Iraq a lancé une stratégie de lutte contre la corruption le 24 mars, avec l'appui du PNUD et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, manifestation qui a compté avec la présence du Premier Ministre Maliki et de mon Représentant spécial pour l'Iraq. Une séance de formation a également été organisée afin de mieux faire connaître les normes et instruments internationaux concernant la promotion et la protection des droits des détenus, la gestion des établissements pénitentiaires, l'administration de la justice et les réformes du système pénitentiaire dans le cadre du programme État de droit en Iraq. L'UNICEF continue d'apporter une aide à 1 006 enfants placés en détention provisoire et s'emploie à lancer des programmes de médiation et de justice réparatrice dans les écoles et les centres de jeunes de Bagdad et de Bassorah dans le cadre de ses activités de programmation.

38. Dans le cadre de l'appui au recensement donné à l'Institut central des statistiques et des technologies de l'information de l'Iraq, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a organisé une mission de haut niveau à Bagdad la première semaine d'avril 2010 afin d'étudier la possibilité de créer une commission indépendante d'observation et de suivi du recensement. Des tractations sont en cours avec la Haute Commission nationale du recensement dirigée par le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement, qui a créé un groupe de travail chargé d'examiner la proposition plus avant.

39. L'Iraq continue de faire face à des problèmes humanitaires. De nombreux Iraquiens sont privés d'un enseignement, d'un logement et de services d'assainissement de qualité. Les particuliers et les agriculteurs manquent d'eau de façon chronique, notamment dans les zones rurales et dans les parties du pays en proie à la sécheresse. Veiller au bien-être des personnes déplacées, des rapatriés et des réfugiés, sans oublier les nombreuses personnes qui vivent dans la précarité dans l'ensemble de la région, demeure aussi une priorité. Au premier trimestre 2010, 5 020 Iraquiens réfugiés principalement dans les pays voisins et 30 370 personnes déplacées sont retournés chez eux. La plupart des personnes qui sont rentrées étaient originaires des gouvernorats de Bagdad et Diyala. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué à faciliter les rapatriements librement consentis et la réintégration afin de veiller à la cohérence de l'application des normes internationales et des principes humanitaires. Bien que les chiffres soient encourageants, il reste près d'un million de réfugiés, principalement en République arabe syrienne et en Jordanie selon les autorités de ces pays, et quelque 1 550 000 personnes déplacées qui ont fui leur domicile en 2006 ne sont pas encore retournées chez elles. Je tiens à exprimer de nouveau ma gratitude aux gouvernements des pays de la région qui continuent à accueillir avec générosité les réfugiés et demandeurs d'asile iraquiens.

40. J'ai le regret de signaler que les attentats commis contre la communauté chrétienne à Mossoul depuis janvier ont provoqué la mort de 12 personnes et le départ de 866 familles totalisant 5 196 personnes vers les régions voisines. Sous la direction de mon Coordonnateur humanitaire pour l'Iraq, l'équipe de pays des Nations Unies s'est attachée, avec l'aide de ses partenaires et des autorités locales, à satisfaire les besoins humanitaires initiaux de ces personnes, fournissant des secours d'urgence, sous forme de nourriture et d'autres articles. Il est encourageant de constater que près des deux tiers de ces familles sont rentrés chez elles. Toutefois, la poursuite de la violence, les attentats ciblés et les entraves mises à l'aide

humanitaire continuent de compromettre les activités de protection menées en faveur des civils, tout particulièrement des femmes, des enfants et de certaines minorités. Le 2 mai, 1 personne a trouvé la mort et 144 autres ont été blessées dans l'explosion d'un véhicule piégé et d'un engin explosif improvisé à proximité d'un convoi de cars qui transportaient principalement des étudiants chrétiens de Qaraqosh (Al-Hamdaniyah), à 40 kilomètres à l'est de Mossoul dans le gouvernorat de Nivive, à l'université de Mossoul. L'on ne sait pas qui se cache derrière ces actes de violence, mais l'incident a ravivé les craintes concernant la sécurité des personnes appartenant à cette communauté.

41. Les catastrophes naturelles ont également contribué à aggraver les souffrances de certaines populations en Iraq. Face aux inondations à Diyala qui ont touché 400 familles, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en coordination avec les forces de sécurité iraqiennes et les autorités locales ont fourni des secours d'urgence à la population affectée. Ces événements soulignent l'importance que revêt la poursuite de l'appui au Gouvernement iraqien concernant l'établissement d'un cadre de réduction des risques de catastrophe.

42. L'ONU continue à aider le Gouvernement iraqien à neutraliser les mines et les munitions non explosées d'ici à 2018, comme prévu par le Traité d'Ottawa. Elle continue à l'aider à se doter d'une stratégie nationale de lutte antimines et facilite les activités par lesquelles ses partenaires clefs sensibilisent 150 000 Iraquiens aux risques posés par les mines. J'accueille avec satisfaction les progrès accomplis à ce jour. Mon équipe intensifiera encore ses activités en fournissant des outils de prévention et des mécanismes de sensibilisation et de réadaptation qui aideront le Gouvernement à mettre les populations civiles à l'abri de ces vestiges des conflits passés.

Droits de l'homme

43. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a poursuivi, avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), son action de renforcement des capacités du Gouvernement iraqien et des organisations de la société civile pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme. Comme indiqué précédemment, l'Iraq a adopté en novembre 2008 une loi portant création d'une Haute Commission indépendante des droits de l'homme. La MANUI prévoit de reprendre son assistance technique dans le cadre de l'établissement de cette commission dès que le nouveau gouvernement aura été formé.

44. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a poursuivi, en partenariat avec l'UNICEF, le renforcement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité aux fins du suivi des violations graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé. De janvier à mars, 73 rapports ont été reçus de 205 employés d'ONG ayant été formés. Pendant cette période, le taux de vérification des incidents qui ont été signalés s'est nettement amélioré, passant de 15,6 % en janvier à 61,1 %.

45. Fait très encourageant, après des années d'atermoiements, le Conseil de la présidence iraqienne a promulgué fin janvier une nouvelle loi élaborée avec l'aide des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG). Cette loi a été saluée par la plupart des ONG et des groupes de la société civile

comme un moyen de préserver l'indépendance et l'intégrité des organisations opérant en Iraq.

46. En février, le Groupe de travail sur l'examen périodique universel, qui est placé sous l'autorité du Conseil des droits de l'homme, a examiné la façon dont l'Iraq s'acquittait des obligations qui lui incombent en vertu des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il a engagé le Gouvernement iraquien à signer et ratifier neuf instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ou à y adhérer, et à les incorporer dans le droit national, à déclarer un moratoire sur la peine de mort, à respecter les normes internationales relatives à la détention et à l'emprisonnement et à veiller à ce que les activités électorales se déroulent dans la transparence et le respect du principe de responsabilité. Il lui a aussi recommandé de prendre des mesures de nature à promouvoir l'autonomisation, l'égalité et l'accès à la justice des femmes en Iraq. Le Gouvernement examine actuellement ces recommandations et apportera une réponse au Conseil des droits de l'homme à sa session de juin 2010.

47. Dans le cadre de l'examen périodique universel, le Gouvernement iraquien s'est également engagé à ratifier trois conventions internationales relatives aux droits de l'homme, ou à y adhérer, à examiner les réserves qu'il avait émises sur les pactes et conventions des droits de l'homme qu'il avait ratifiés, à soumettre régulièrement des rapports aux organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, à coopérer avec les titulaires d'un mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, à mettre sa législation en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à créer une institution nationale indépendante chargée de promouvoir les droits de l'homme. Tout au long de l'examen, la MANUI et d'autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies ont contribué activement au renforcement des capacités du Gouvernement et des membres de la société civile pour leur permettre de s'associer pleinement aux activités, comme à d'autres mécanismes de communication de l'information fondés sur des traités.

48. Conformément à l'article 45 de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF a prêté assistance aux autorités iraquiennes pour qu'elles puissent suivre une formation dispensée en Tunisie par l'Institut arabe pour les droits de l'homme. Ce renforcement des capacités permettra au Gouvernement iraquien de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la Convention au Comité des droits de l'enfant au quatrième trimestre de 2010.

49. Tout en notant que la sécurité s'améliore quelque peu dans le pays, y compris avec une diminution des pertes civiles signalées, et qu'il y a des progrès dans le domaine de la gouvernance, la MANUI reste préoccupée par les problèmes rencontrés dans l'administration de la justice et la gestion des prisons et des centres de détention, les violences à l'encontre des femmes et l'absence de mécanismes de protection des enfants. D'importants progrès doivent encore être faits pour instaurer l'état de droit et éviter systématiquement que les violations des droits de l'homme commises par le passé restent impunies.

50. La MANUI est préoccupée par la légalité des condamnations pénales fondées sur des aveux obtenus sous la contrainte et par les risques qui y sont liés, alors que la Cour pénale centrale iraquienne continue de prononcer des peines de mort en faisant fi des principes internationaux inscrits à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Très récemment, le 13 janvier, 11 personnes ont

été exécutées, ce qui a porté à 122 le nombre total d'exécutions depuis juin 2009, alors même qu'il est avéré que l'application des garanties de procédure régulière et de procès équitable connaît des problèmes systémiques et qu'elle est loin d'être conforme aux normes internationales. Par conséquent, la MANUI et les organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont demandé au Gouvernement iraquien de suspendre l'application de la peine de mort, conformément au moratoire préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/149.

51. La MANUI a poursuivi la surveillance des prisons et des lieux de détention en complément des activités comparables menées par le Ministère des droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge. Tant le Ministère que le Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants ont fait état d'abus dans les lieux de détention placés sous l'autorité de ministères autres que le Ministère de la justice (Ministère de l'intérieur et Ministère de la défense). Les contrôleurs ont signalé qu'il leur était de plus en plus difficile d'avoir accès à ces lieux de détention et que la sécurité des personnes qui y étaient détenues les préoccupait.

52. En mars, le Gouverneur de Ninive a déclaré que des détenus relevant de son gouvernorat se trouvaient dans une prison à Bagdad qui échappait à la compétence du Ministère de la justice et qu'ils y subissaient des abus et des tortures sans avoir été jugés dans les formes requises. Je note que le Gouvernement iraquien a fermé cet établissement. De même que pour d'autres affaires, l'ONU demande instamment à ce que la véracité de ces allégations soit vérifiée et que les responsables soient traduits en justice.

53. La MANUI continue de contrôler l'évolution de la situation dans le camp Ashraf dans le gouvernorat de Diyala. Ces derniers mois, les forces de sécurité iraqiennes n'ont plus rien tenté pour déplacer les membres de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien résidant dans le camp. Même si aucune flambée de violence importante ne s'est produite pendant la période considérée, la méfiance et les tensions entre les deux parties subsistent, celles-ci faisant peu d'efforts pour faciliter l'accès aux services et aux approvisionnements dans le camp.

54. La MANUI, tout en rappelant le droit du Gouvernement iraquien d'exercer son autorité sur le camp Ashraf et l'obligation des résidents de respecter scrupuleusement la législation et l'autorité de l'État, a continué à défendre le droit des résidents à avoir librement accès aux biens et aux services de nature humanitaire, et à être protégés face aux déplacements arbitraires de masse ou au rapatriement forcé en violation du principe universellement accepté de non-refoulement. La MANUI est déterminée à aider les deux parties à trouver une solution acceptable au problème.

Questions liées à la sécurité, aux opérations et à la logistique

Sécurité

55. Des groupes hostiles ont de nouveau prouvé leur détermination et leur acharnement en perpétrant deux attentats à la bombe à Bagdad début avril et une série d'attentats dans le pays début mai qui ont fait des centaines de victimes. Le groupe Al-Qaïda en Iraq a revendiqué les attentats commis début avril contre des ambassades et des cibles résidentielles dans les quartiers à majorité chiite de la capitale. Ces actes ont provoqué la mort d'une fonctionnaire des Nations Unies recrutée au niveau national, et de son fils, qui vivaient en dehors de la zone

internationale de Bagdad. Cette zone de même que l'aéroport international de Bagdad, où la MANUI a ses bureaux permanents, essuient parfois des tirs indirects. Le groupe Al-Qaida en Iraq aurait réaffirmé son intention de poursuivre sa campagne de violences contre le corps diplomatique, les ambassades et les organisations internationales dans le pays.

56. Dans l'ensemble, la sécurité à Bagdad reste fragile. Le nombre d'incidents dans la plupart des quartiers de la capitale est resté relativement stable en avril. Après un bref pic pendant la période des élections, les incidents signalés ont diminué au cours du mois d'avril pour retrouver le niveau qu'ils avaient avant le 7 mars. Aucune flambée de violence n'a été observée à Bagdad après l'annonce du résultat préliminaire des élections le 26 mars. Toutefois, les représentants du Gouvernement, les hauts responsables des forces de sécurité, les membres du Conseil de l'Éveil et des citoyens éminents continuent inlassablement d'être pris pour cible.

57. Dans le nord, les incidents semblent s'être déplacés vers les faubourgs de Mossoul en raison des opérations de sécurité qui se déroulent dans la ville depuis les élections de mars. Les forces de sécurité irakiennes restent la principale cible de ces attentats commis à l'aide de dispositifs explosifs de circonstance en représailles à des opérations menées par le passé et à la récente opération « Ninewa Wall ». Les opérations de sécurité actuelles ont permis d'éviter des attentats potentiels et contribué à réduire le nombre d'incidents signalés. Elles devraient pourtant se poursuivre dans la mesure où Al-Qaida en Iraq et les groupes qui lui sont affiliés s'efforcent de défendre les fiefs qui leur restent dans la province.

58. Les incidents qui se produisent dans les régions du centre-nord de l'Iraq restent confinés autour de Kirkouk. Les tensions sont encore palpables, mais sont passées au deuxième plan depuis les élections. Les forces de sécurité irakiennes restent la cible privilégiée des attaques commises dans les zones situées à l'intérieur et aux alentours de la ville, ce qui semble être dû au fait qu'elles deviennent plus visibles à mesure que les forces américaines en Iraq se retirent. Le renforcement des opérations de sécurité après le mois de mars a très fortement restreint la liberté de circulation et les activités des groupes d'opposition armés habituellement présents dans ces endroits. L'issue des élections ne permet pas de savoir précisément comment la sécurité évoluera à Kirkouk, mais il est probable que les tensions entre Arabes et Kurdes relatives au contrôle de la ville subsisteront même lorsque le nouveau gouvernement iraquien aura été formé. Outre les attaques habituellement dirigées dans ces provinces contre les forces de sécurité irakiennes, on constate une multiplication des actes visant les membres du Conseil de l'Éveil, les insurgés restant déterminés à cibler leurs anciens alliés qui se sont rangés du côté du Gouvernement.

59. Pendant la période considérée, les forces de sécurité irakiennes ont continué à subir de violentes attaques à Ramadi et à Fallouja, au nombre desquelles des attentats-suicides dirigés contre les commissariats de police et les civils aux alentours de Ramadi.

60. Dans le sud du pays, la situation a confirmé les tendances signalées précédemment. La majorité des attaques ont lieu autour de Hilla, dans le nord de la province de Babylone, et visent avant tout les civils, les responsables gouvernementaux, les commandants des forces de sécurité irakiennes et les membres du Conseil de l'Éveil. Le nombre d'incidents est resté faible à Bassorah.

Opérations et logistique

61. Durant la période considérée, la MANUI a mené à bien l'évaluation technique des services d'architecture et d'ingénierie chargés de la conception des futurs locaux du siège intégré de l'ONU à Bagdad, en étroite coordination avec le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de la gestion et le Bureau des affaires juridiques. Le contrat a été signé et les études techniques progressent selon les dispositions prévues au contrat.

62. Dans la perspective du retrait des forces de sécurité américaines, et de la réduction inévitable de leur capacité d'assurer la sécurité et l'appui logistique de la MANUI, la Mission, suivant en cela les consignes et conseils d'une équipe de planification interdépartementale du Siège de l'ONU, a commencé à prendre des mesures pour s'assurer que des solutions de remplacement seront mises en place, comme le déploiement par l'Organisation de moyens aériens supplémentaires. Les frais supplémentaires que cela entraînera seront inscrits dans le projet de budget pour 2011. Je tiens à souligner l'importance capitale que revêt un tel appui pour préserver les conditions dans lesquelles la MANUI et l'équipe de pays pourront poursuivre et élargir l'aide qu'elles apportent au peuple iraquien. Si les ressources n'augmentent pas, la présence sur le terrain devra très probablement être réduite, à supposer que les conditions de sécurité demeurent inchangées.

IV. Observations

63. Lors des élections nationales visant à élire les membres du Conseil des représentants, le peuple iraquien a prouvé sa détermination à exercer son droit démocratique de voter et d'élire un gouvernement qui façonnera l'avenir du pays pendant les quatre années à venir. De par le pays, ils ont été des millions à participer à ces élections, qui étaient largement participatives et non exclusives. Que ce soit pendant la période qui a précédé les élections ou le jour du vote, les actes de violence ont été relativement rares et les électeurs se sont rendus en masse aux urnes. Je félicite la Haute Commission électorale indépendante pour le professionnalisme avec lequel elle a organisé ces élections et pour avoir montré qu'elle avait su améliorer ses capacités et organiser des élections à l'échelle nationale. Il faut aussi mettre au crédit des forces de sécurité iraqiennes d'avoir fait tout leur possible pour que les élections se déroulent, dans l'ensemble, dans de bonnes conditions de sécurité.

64. Je constate avec satisfaction que l'ONU a pu fournir une assistance technique et des services consultatifs de qualité à la Haute Commission. De même que pour les trois dernières élections et le référendum constitutionnel organisés depuis 2003, l'Organisation a apporté son concours à la rédaction des principales lois électorales et à l'élaboration des statuts et règlements de la Haute Commission, et contribué à la mobilisation de l'opinion. Je souhaite aussi remercier les membres de la communauté diplomatique travaillant en Iraq qui ont joué un rôle d'observateur pendant les élections, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Je me félicite également du vif intérêt que les groupes de la société civile iraquienne ont porté au déroulement des élections nationales.

65. Comme il a été noté, toutes les plaintes déposées en matière électorale sont en cours d'examen par les organes électoraux et judiciaires compétents, et la décision de procéder à un nouveau décompte des voix à Bagdad a été prise au terme d'une

procédure juridique légitime. La MANUI a aidé la Haute Commission à élaborer des protocoles et des procédures sans équivoque pour s'assurer que le nouveau décompte se déroule de façon transparente et efficace. Une fois celui-ci terminé, j'encouragerai toutes les entités politiques et leurs sympathisants à accepter le résultat obtenu. J'exhorte aussi toutes les parties prenantes à s'armer de patience et à faire preuve de retenue tant que les plaintes et les procédures de recours y relatives sont en cours et que les résultats des élections n'ont pas été approuvés par la Cour suprême fédérale.

66. Les mois à venir vont être décisifs pour l'Iraq à l'heure où les négociations pour former un nouveau gouvernement s'intensifient. Si la formation du nouveau gouvernement traînait en longueur, cela serait contraire aux intérêts du peuple iraquien. C'est pourquoi j'exhorte les dirigeants politiques à agir rapidement et à collaborer dans un esprit d'unité nationale pour former un gouvernement cohérent et non exclusif, qui dirigera le pays, tout en veillant à ce que la transition se fasse de manière pacifique. Ces responsabilités sont inhérentes au système démocratique et incombent aux entités politiques, en particulier celles qui ont remporté le plus grand nombre de sièges. Pour ne pas perdre de temps, j'encourage tous les blocs politiques à mener des négociations sur la formation du gouvernement parallèlement à la conclusion des activités électorales officielles. À cet égard, j'accueille favorablement l'appel lancé par le Conseil de la présidence iraquienne, dans une déclaration en date du 4 mai, afin d'inviter toutes les parties iraquiennes à accélérer la formation du gouvernement, sur la base du résultat des élections. Je suis fermement convaincu que c'est aux Iraquiens à former le gouvernement de façon souveraine et sans ingérence extérieure. L'ONU est prête à fournir une assistance aux parties si celles-ci lui en font la demande.

67. Le nouveau gouvernement devra relever des défis majeurs, comme la réconciliation nationale, la résolution des dissensions persistantes entre les communautés arabes et kurdes, le partage des ressources naturelles, les questions constitutionnelles, l'efficacité de l'administration publique, les droits de l'homme, les personnes déplacées et les réfugiés, et la reconstruction et le développement. Bien que la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continuent à fournir une assistance dans tous ces domaines, il appartient en fin de compte au peuple iraquien lui-même de régler ces questions. La difficulté est de consolider les avancées qui ont été faites ces dernières années et d'empêcher les groupes armés et les autres insurgés de profiter de la situation.

68. Les relations entre le Gouvernement régional du Kurdistan et le Gouvernement iraquien restent un élément clef de la stabilité politique du pays. Certaines questions restées en suspens, comme les frontières administratives, le contrôle des ressources pétrolières, les droits des minorités et d'autres questions d'intérêt commun, pèseront sur la situation politique et les conditions de sécurité du nord de l'Iraq tant qu'elles n'auront pas été réglées. Il est donc essentiel de continuer à soutenir les efforts faits pour promouvoir le dialogue. À cet égard, les pourparlers organisés récemment par l'Équipe spéciale de haut niveau avec l'appui de la MANUI afin de faciliter la coopération dans la province de Ninive constituent un progrès encourageant en vue de la réalisation de cet objectif. De telles initiatives pourraient aussi contribuer aux mesures prises à plus vaste échelle pour parvenir à une réconciliation nationale durable.

69. La transition progressive vers un développement à plus long terme se poursuit, comme le prévoient le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Plan d'action humanitaire pour l'Iraq pour 2010, le but étant d'appuyer les efforts de relèvement et de développement durables déployés en faveur des populations vulnérables. Le plan-cadre signé le 11 mai montre que la communauté internationale et le Gouvernement iraquien ont fait preuve d'une solidarité sans faille, veillant à ce que les priorités fixées dans le document soient le reflet de leurs objectifs communs en matière de développement humain et économique. Je suis persuadé que ce plan d'action humaniste rencontrera l'approbation du Gouvernement et servira de fil directeur à la communauté internationale, à l'ONU et au Gouvernement durant la mise en œuvre. Je suis d'avis que, dans la droite ligne des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration de Paris, le Plan-cadre complètera harmonieusement le Plan de développement national et formera une base solide sur laquelle l'Iraq pourra asseoir sa nouvelle vision de l'avenir.

70. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq entame ses derniers mois d'activité. Les discussions se poursuivent au sujet d'un nouveau mécanisme de financement et de l'initiative du Gouvernement destinée à élaborer le cadre qui permettra l'instauration d'un mécanisme de cofinancement. J'ai bon espoir que des progrès seront accomplis concernant ces deux mécanismes de coordination des ressources. J'insiste également sur le fait que l'équipe de pays des Nations Unies aura inévitablement besoin de ressources supplémentaires de la part des États Membres si elle veut appuyer les priorités de développement recensées dans le Plan-cadre et les programmes d'aide humanitaire en cours.

71. La coopération régionale jouera également un rôle essentiel pour la stabilité de l'Iraq à long terme. C'est pourquoi j'encourage le Gouvernement iraquien et ses voisins à régler les différends qui les opposent, y compris ceux concernant les questions foncières et maritimes, et à instaurer les conditions voulues pour permettre aux réfugiés de retourner chez eux sains et saufs. Je plaide aussi en faveur du règlement des questions en suspens afin de favoriser la normalisation du statut international de l'Iraq, en accord avec la résolution 1859 (2008) du Conseil de sécurité. J'ai l'espoir que l'Iraq agira de façon concertée pour s'acquitter rapidement des obligations que lui impose le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, y compris celles relatives au Koweït. De cette manière, il serait possible d'instaurer un climat favorable parmi les membres du Conseil de sécurité lorsque ceux-ci examineront, sur la base de mon rapport (S/2009/385), les mandats restants fondés sur le Chapitre VII de la Charte, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008).

72. L'ONU reste déterminée à s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 1883 (2009), mais l'Iraq demeure un terrain d'opération extrêmement complexe. À cet égard, la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été et restent mon souci principal. Je remercie les États Membres qui continuent d'apporter un appui sur les plans de la sécurité et de la logistique à la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq.

73. Dans la perspective du retrait des forces américaines en Iraq, la MANUI pense déjà à l'avenir et envisage d'autres moyens de satisfaire ses besoins en matière de sécurité et de logistique. Il est indispensable que les États Membres augmentent les

ressources qu'ils allouent à la Mission pour que cette dernière améliore sa capacité opérationnelle et conserve ou renforce ses activités dans le pays.

74. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Ad Melkert, le personnel de la MANUI, qu'il soit recruté sur le plan national ou international, ainsi que le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de leur dévouement et du travail qu'ils accomplissent dans des conditions éprouvantes pour aider le peuple et le Gouvernement irakiens à reconstruire leur nation.
